Quinzaine 206
1er juin 2003

BOLOGNE 2004|2010

FICHE « BOLOGNE » N° 3

Un bachelier, c'est quoi ?

Dans les facultés, on travaille activement à l'élaboration des programmes des baccalauréats qui remplaceront les candidatures à partir de septembre 2004. Ce n'est pas un mince travail. Le passage de la candidature au baccalauréat implique en effet bien plus que l'ajout d'une année d'études (ou 60 unités ECTS) ; l'exercice sous-entend aussi une sérieuse réflexion sur les compétences qui devront être acquises par le bachelier au terme des trois années. On sait en effet que, si le baccalauréat ne sera pas professionnalisant, il devra toutefois permettre à l'étudiant de s'orienter vers une formation pluridisciplinaire ou, si nécessaire, de s'insérer temporairement dans la vie professionnelle. Quelles sont ces compétences et comment orienter les nouveaux programmes en fonction de celles-ci?

Pour Michel Molitor, vice-recteur aux affaires académiques, les principales compétences dont devra témoigner le bachelier sont communes aux différentes disciplines car elles relèvent davantage des aptitudes que des connaissances. Il en propose trois.

Le bachelier devra d'abord être capable de construire une motivation positive à ses études. Savoir, en d'autres termes, pour quelles raisons il a choisi sa formation et vers quel objectif professionnel il tend (il n'est pas inutile de rappeler que le manque de motivation est un des principaux facteurs d'échec à l'université).

La deuxième compétence renvoie à une aptitude plus classique, la méthode d'apprentissage : le bachelier devra avoir appris à apprendre. Rien que de très logique : dans le processus de formation, l'acquisition de la méthodologie précède celle du contenu.

Enfin, Michel Molitor estime que le bachelier devra pouvoir faire état d'une réelle capacité de jugement. Il devra s'être construit des références et être capable de se situer par rapport à d'autres systèmes de sens.

Ces trois aptitudes "transversales" forment le ciment des connaissances essentielles que l'étudiant devra acquérir dans sa propre discipline pour prétendre au diplôme de bachelier.(P.E.)